



Salaires des fonctionnaires : des annonces très insuffisantes

Comme il l'a fait pour les autres salariés, le gouvernement a annoncé un dispositif d'allègement de cotisations salariales pour les plus bas salaires de la Fonction publique.

Pour l'UNSA, c'est une tentative de réponse à la mobilisation des fonctionnaires le 15 mai dernier. La mesure reste cependant très insuffisante et ne toucherait que moins de la moitié des agents publics, parfois de façon très faible (50 euros par an). Elle ne répond pas à la question majeure du blocage des rémunérations pendant sept ans.

Qui plus est, reposant sur une diminution de la cotisation pension, elle pose la question du financement de la protection sociale et notamment de la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités locales (CNRACL) à laquelle cotisent les fonctionnaires territoriaux et hospitaliers.

Avec l'intersyndicale (sans FO ni la CGC), l'UNSA continue à demander le dégel du point d'indice.

<http://www.unsa-fp.org/?Annonces-sur-les-salaires>

Nouvelle organisation territoriale de la République : dernier avatar ?

Depuis deux ans, l'organisation territoriale de notre pays est en question. Force est de constater que le débat est le produit d'un tête-à-tête, exclusif, entre le Gouvernement et les Associations d'élus, continuant d'ignorer largement les organisations syndicales.

Pour l'UNSA, il est légitime de poser la question de l'organisation de notre pays avec pour premier souci l'attractivité économique et ses conséquences pour l'emploi et les salariés. De même, attachés à notre modèle de service public, il faut régulièrement poser la question du niveau pertinent pour la mise en œuvre des missions. A l'évidence, les conséquences des choix effectués sont importants pour les salariés et agents qui ont à les mettre en œuvre. C'est à cette aune que l'UNSA entend poser ses analyses.

L'UNSA ne peut que regretter les nombreuses déclarations décalées voire contradictoires qui ne peuvent que nourrir l'inquiétude des citoyens.

Après les annonces du président de la République, l'incompréhension est grande. Le souci de doter la France de régions d'une taille critique suffisante au regard des enjeux européens est sans doute pertinent. L'UNSA ne peut que regretter que les limites administratives des régions qui seraient ainsi définies ignorent encore trop ce que sont les bassins de vie de nos citoyens.

Le choix affirmé de transférer la voirie et les collèges aux régions pose question. Les agents publics de l'équipement, les techniciens et ouvriers de service des collèges ont déjà subi les conséquences de la décentralisation en 2003 en passant de l'Etat aux départements. Les collectivités concernées avaient vu leurs effectifs croître brutalement passant ainsi d'une administration de mission à une administration de gestion. Le problème serait plus grand cette fois avec, qui plus est, une incidence sur des agents organisés historiquement dans des services départementaux.

L'articulation des services des collectivités et de ceux de l'Etat mérite des éclaircissements. Pour l'UNSA, toutes les missions de contrôle ont particulièrement souffert de la REATE et de la RGPP alors qu'elles font partie de l'essence même des missions de l'Etat. Il ne saurait être question de les amoindrir pas plus que celles qui doivent assurer la solidarité avec les territoires.

Au vu des réactions suscitées, le conditionnel reste de mise et le dernier projet pourrait ne pas être l'ultime. L'UNSA mettra à profit les prochaines semaines pour porter la voix des salariés et des agents.

http://www.unsa-fp.org/?CCFP-du-26-mai-consacre-au-projet&var_mode=calcul

Négocier pour améliorer la qualité de vie au travail de tous les agents

L'UNSA sera partie prenante de toute négociation visant à améliorer les conditions de travail des agents. Mais pour l'UNSA, c'est bien le rapport au travail qui doit changer et le rapport entre les acteurs du travail. Si la négociation s'ouvre, elle doit avoir pour objectif de définir une nouvelle approche du travail, avec une implication des agents reconnue.

Mais l'UNSA a des exigences : avant de rentrer dans la négociation, il faudra se mettre d'accord sur une définition partagée de ce que recouvre le concept « Qualité de vie au travail » (QVT) dans la fonction publique et d'en déterminer le périmètre et les enjeux pour tous les agents des trois versants de la fonction publique. Cette étape reste encore à franchir.

<http://www.unsa-fp.org/?Negocier-pour-ameliorer-la-Qualite>

Risques psychosociaux : circulaire Fonction publique

Une circulaire du 20 mai 2014 de la Fonction publique complète les outils mis à disposition des employeurs publics et des membres des comités d'hygiène, sécurité et des conditions de travail (CHSCT). Cette circulaire explicite les modalités de mise en œuvre dans la fonction publique de l'État de l'accord-cadre relatif à la prévention des risques psychosociaux (RPS), signé le 22 octobre 2013 par six syndicats de la Fonction publique (UNSA, CGT, CFDT, FSU, CFTC, et CGC).

L'UNSA a signé cet accord RPS car c'est un réel enjeu pour les agents de la fonction publique.

Nos représentants en CHSCT sont fortement impliqués pour sa mise en œuvre afin que les agents en aient rapidement un bénéfice concret.

<http://www.unsa-fp.org/?Accord-RPS-une-circulaire-de-la>

Action sociale

L'Aide au Maintien à Domicile (AMD) est une prestation destinée aux fonctionnaires retraités.

A partir du 1er juillet 2014, une nouvelle tranche (la 6ème) sera ouverte. Ainsi le revenu fiscal maximum qui permettra de bénéficier de cette prestation passe à 1258 € pour une personne seule et à 1921 € pour un couple. L'UNSA Fonction publique continue de revendiquer un barème identique pour les retraités de la fonction publique de l'Etat et les autres agents publics.

Chèques vacances : deux nouvelles valeurs seront bientôt disponibles. Aux chèques de 10 et 20 € s'ajouteront des chèques de 25 et de 50 €.

Directions départementales interministérielles

Deux réunions se sont tenues les 3 et 5 juin 2014 au secrétariat général du gouvernement (SGG).

Elles avaient pour objet la présentation de deux instructions importantes destinées aux préfets et directeurs départementaux.

La mise en œuvre des règles en matière de santé sécurité au travail dans les DDI précise en particulier l'organisation de la prévention des risques professionnels et leurs conditions d'évaluation comme la planification de la prévention. L'UNSA fonction publique a insisté sur le rôle du CHSCT et la responsabilité des chefs de service mais aussi sur l'importance de la formation, de l'information et de la sensibilisation de l'ensemble des acteurs. Chaque DDI devra par ailleurs répondre à une enquête sur les conditions de travail, dont le contenu a été présenté aux organisations syndicales.

Les modalités d'organisation des élections professionnelles du 4 décembre 2014 font quant à elles l'objet d'une instruction dont le contenu sera enrichi des observations des organisations syndicales.

Agents contractuels

La fin d'un second cycle arrive avec la parution prochaine d'une modification du décret 86-83, concernant la fonction publique de l'Etat, puis sa transposition dans les 2 autres versants de la fonction publique.

Le projet de décret porte sur les reclassements et les licenciements, le renouvellement du contrat et de la rémunération. Il étoffe le rôle de la commission consultative paritaire (CCP) qui pourra être saisie des motifs du reclassement d'un agent. La procédure de reclassement et de licenciement pour inaptitude médicale est précisée. Tout n'est pas réglé dans ce texte. L'UNSA a réitéré son inquiétude concernant la mise en place des CCP au sein de la fonction publique hospitalière.

Concernant la rémunération, l'UNSA a interpellé la DGAFP sur la complexité de la question car la différence entre les divers systèmes est trop importante.

Pour l'UNSA, les grands principes doivent être clairement affichés avec des bornages plancher et plafond, puis une discussion doit s'ouvrir par ministère ou par versant.

Une nouvelle version du décret sera présentée aux organisations syndicales le 18 juin.

Nouveau régime indemnitaire de la fonction publique de l'Etat

Un nouveau régime indemnitaire doit rénovier la prime de fonctions et de résultats (PFR) et, à terme, se substituer aux 1700 primes existantes dans la Fonction publique. Ce régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP) sera constitué :

- d'une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), indemnité mensuelle principale, basée sur les fonctions occupées par les fonctionnaires d'un même corps et réparties au sein de différents groupes selon leur nature (encadrement, coordination, pilotage, conception), de la technicité, de l'expertise, de l'expérience de l'agent, de la qualification nécessaire et des sujétions liées au poste ;
- d'un complément indemnitaire annuel, lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir, qui pourra s'ajouter. Il ne sera pas reconductible d'une année sur l'autre.

Ce nouveau dispositif indemnitaire préservera pour chaque agent le montant indemnitaire mensuel perçu antérieurement, à l'exception des versements à caractère exceptionnel. Un premier arrêté a été publié en même temps que le décret. Il concerne les adjoints administratifs pour lesquels la mise en œuvre du RIFSEEP se fera, au plus tard, le 1er juillet 2015.

Au conseil supérieur de la Fonction publique de l'Etat du 6 novembre 2013, l'UNSA avait voté contre ce texte conjoncturel qui n'apporte aucun remède aux reproches faits à la PFR : injustice, complexité et manque de transparence perdurent.

9^{ème} congrès de la fédération syndicale européenne des services publics

Une délégation de l'UNSA Fonction publique a participé au neuvième congrès de la plus large fédération de syndicats de la CES à Toulouse, du 20 au 23 mai.

Ce sont plus de 500 délégués de 46 pays, qui ont ainsi discuté et adopté des engagements pour un service public de qualité, de meilleurs droits des agents ainsi que pour une alternative aux politiques d'austérité qui ont été, dans une majorité de pays européens, une véritable attaque contre les services publics et ses agents. Bien des challenges attendent la FSESP et ses 250 affiliés. L'UNSA Fonction publique se retrouve pleinement dans les résolutions adoptées.

Pour les organisations syndicales françaises affiliées, l'organisation de cet imposant congrès, en France à Toulouse, a mobilisé les représentants nationaux et les équipes locales des syndicats des collectivités territoriales, en particulier l'UNSA-UECT (UNSA Territoriaux) dont l'implication permanente dans la préparation comme le bon déroulement du congrès doit être saluée.

<http://www.epsucongress2014.eu/fr>